



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales26@ebra.fr
LDLlegales07@ebra.fr

LE DAUPHINÉ
libéré

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,189 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au
décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds
de commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BEAUME DROBIE

Avis d'appel public à la concurrence

Acheteur :
CDC PAYS BEAUME-DROBIE (07260 JOYEUSE)
SIRET : 240 700 302 0007
Groupement d'acheteurs (CDCPBD coordonnateur + 4 communes)
Identification du marché :
Objet du marché : PRESTATIONS D'ASSURANCE
Type de marché : Services
Durée du marché : 36 mois
Communication :
Lien URL vers le profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>
Identifiant de la consultation : 2023-09-07
Procédure :
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Prix : forfaitaire, fermes
Date limite de réception des plis : 25/10/23 à 23H00
Réduction du nombre de candidats : NON
Possibilité d'attribution sans négociation : OUI
Affectation
Lot 1 DOMMAGES AUX BIENS (CPV n° 66515200-5)
Lot 2 RESPONSABILITE CIVILE (CPV n° 66516000-0)
Lot 3 PARC AUTOMOBILE (CPV n° 66514110-0)

369094700

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



MAIRIE D'ANNONAY

Avis de publicité

M. Simon PLENET - Maire
rue de l'hotel de ville 07104 ANNONAY
Tél : 04 75 69 39 64
SIRET 27070010000014
Groupement de commandes : Oui
Ville d'Annonay
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : N.C.
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Objet : Achat de papiers et enveloppes
Référence acheteur : 202328
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Accord-Cadre
Lieu de livraison : magasin municipal - rue eugène meyzonnier
07100 ANNONAY
Description : La présente consultation concerne les fournitures administratives lancée par un groupement de commandes permanent en date du 17 décembre 2020, représenté par la Ville d'Annonay, en sa qualité de coordonnateur, son Centre Communal d'Action Social, Annonay Rhône Agglo et son Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS).
Cette consultation fait l'objet d'une relance suite au classement sans suite du lot 2 de l'accord-cadre 'achat de fournitures administratives' - publication F-PA-59507 en date du 12/05/2023)
Procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.
L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.
L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an et 10 mois, reconductible une fois un an.
Montant maximum annuel :
période 1 : 37 000,00 € HT
période 2 : 20 000,00 € HT
Classification CPV :
Principale : 30197630 - Papier d'impression
Complémentaires : 30199230 - Enveloppes
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 09/10/23 à 15h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur www.achatpublic.com
Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du

Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Envoi à la publication le : 18/09/23
Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://www.achatpublic.com>

369068100

AVIS

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE MONTELEGER

RAPPEL Avis d'enquête publique
Projet de mise en compatibilité n° 1 du P.L.U.

Il est rappelé qu'un arrêté n° AM-2023-79 en date du 8 septembre 2023, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pour le projet de micro-crèche d'une durée de 33 jours.
A cet effet, Madame Corinne BOURGERY a été désignée comme Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.
L'enquête se déroulera à la Mairie du 29 septembre 2023 (8h00) au 31 octobre 2023 (12h00) inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
- du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00,
- et le mardi 31 octobre de 9h00 à 12h00.
Le Commissaire-Enquêteur recevra le public en Mairie :
- vendredi 29 septembre 2023 de 8h00 à 11h00,
- samedi 14 octobre de 8h00 à 11h00,
- mardi 31 octobre 2023 de 9h00 à 12h00.
Le public pourra consulter le dossier en Mairie sur support papier et sur poste informatique en version numérique. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de mise en compatibilité n° 1 du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention du Commissaire-Enquêteur à la Mairie et par courriel à urba@monteleger.fr
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie et sur le site internet de la Commune pendant une durée d'un an.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de Montéleger ou de son 1^{er} Adjoint, chargé de l'Urbanisme.

368271300



MAIRIE DE PEYRINS

Avis
de modification simplifiée du PLU

Le Maire,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu l'arrêté de M. le Maire en date du 31.03.2023 prescrivant la modification simplifiée du PLU
Vu la délibération en date du 19/07/2023 fixant les modalités de mise à disposition du dossier au public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU,
- Informe qu'une modification simplifiée du PLU a été engagée afin :
- d'adapter l'OAP de la zone AUo1 en ce qui concerne l'accès ;
- de créer 2 emplacements réservés pour des cheminements doux ;
- d'adapter le règlement concernant l'aspect extérieur des constructions et clôtures et la gestion des eaux pluviales ;
- de rectifier des erreurs matérielles
- Dit que le dossier de modification simplifiée sera tenu à disposition du public pendant un mois du 02/10/2023 au 03/11/2023 :
> en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir :
- Lundi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h00
- Mardi et Jeudi de 13h00 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00
> sur le site internet de la commune à l'adresse www.peyrins.fr
- rubrique « Mes démarches / Urbanisme »
- Pendant cette mise à disposition, le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sur un registre prévu à cet effet en mairie ou par mail à l'adresse modificationplupeyrins@outlook.fr
- Précise que cet avis est publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition et affiché en mairie et sur le site internet de la mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Fait à PEYRINS, le 18.09.2023
Le Maire,

369224500